

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Etudes et ingénierie - Emploi et formation professionnelle continue	523

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie – Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le Code de l'Education et notamment son article L214-12,
- VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 et son programme d'actions « Emploi, orientation, formation professionnelle »,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement CS3.10 relatif à la création d'un observatoire des métiers du médico-social présente par le groupe L'Ecologie Ensemble,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

AUTORISE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 6 100 000 € d'autorisation d'engagement, de 350 000 € d'autorisations de programme, de 2 180 287 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 170 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme 523 "Etudes et ingénierie - Emploi et formation professionnelle continue".

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € permettant de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CRDFOP),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 500 000 € pour la maintenance et le développement des fonctionnalités des outils de gestion de la formation professionnelle.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs